

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON**

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

N° 2024 - 187

**ARRETE DU MAIRE
DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE AFFAIRES
SCOLAIRES**

Gilles VINCENT, Maire de SAINT MANDRIER S MER

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2143-3 ;
- VU la délibération n°2024-074 en date du 6 mai 2024 créant la commission extra-municipale – affaires scolaires ;
- CONSIDERANT qu'il revient au Maire d'arrêter la liste des membres ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont nommés membres de la Commission extra-municipale – affaires scolaires :

Elus municipaux :

- Mme DEMIERRE Colette ;
- M. FONTANA Alain ;
- Mme MATHIVET Séverine ;
- Mme BECCHINO Sylvie ;
- M. DEZERAUD Philippe.

Représentants des parents d'élèves élus :

- Mme MOULINIER ;
- Mme PICHON ;
- Mme ROBINET ;
- M. ROCHE ;
- Mme TROIA ;
- Mme ZAFRA.

ARTICLE 2 – Mme DEMIERRE préside ladite commission.

ARTICLE 3 – Le Tribunal Administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" par le site internet www.telerecours.fr ou par requête dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 – M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT MANDRIER/MER, le 4 juin 2024.

Le Maire,

 Gilles VINCENT